



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2024, dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité et équilibre.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal, qui est approuvé par le conseil municipal avant l'approbation du compte administratif.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien c'est-à-dire toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent **2 046 552 euros**. Elles connaissent une progression de **3,11% environ depuis 2023 et 10,31% sur l'ensemble de la période**.

Chapitre	Dépenses	CA 2023	CA 2024
011	Charges à caractère général	600 331,72	690 475,35
012	Charges de personnel	983 700,99	1 002 303,09
014	Atténuation de produits	5 133,00	3 930,00
65	Autres charges de gestion courante	329 408,32	283 828,73
66	Charges financières (intérêts emprunts)	27 557,72	24 994,52
67	Charges exceptionnelles	537,50	40,26
68	Dotations aux provisions		
042	Opérations d'ordre Dotation aux amortissements	38 170,83	40 980,00
TOTAL		1 984 840,08	2 046 551,95

Les charges à caractère général (011) permettent le fonctionnement des structures, équipements publics et services : électricité, gaz, eau, chauffage, carburant, fournitures scolaires, contrats de maintenance, fournitures et travaux pour l'entretien de bâtiments, de la voirie... Elles représentent 33,74% des dépenses de fonctionnement réelles.

Après une hausse conséquente de 20% environ entre 2021/2022 (doublement du prix de l'électricité et du gaz, un cumul des sorties scolaires sur 2 ans), une augmentation de 6,8% en 2023, **elles progressent encore d'environ 15% en 2024 en raison :**

- D'un accroissement significatif du poste « électricité » dû **à une régularisation des factures 2023** et liée à la mise en place du bouclier tarifaire (53 000€ de dépenses 2023 payées en 2024)
- Pour la première année, et suite à la reprise de la cantine scolaire par la commune, **le paiement du service restauration collective** de l'Agglo pour la mise à disposition d'un cuisinier et le paiement des repas (32 921€ pour les mois de septembre à novembre).
- Des dépenses toujours importantes en « **contrats de prestations de services** » (compte 611) vérifications et contrats de maintenance des bâtiments (comptes 615221 et 6156). On est ainsi passé de 103 797€ en 2023 à 108 951€ en 2024.

- Le recours fréquent à la société Art nettoyage pour **le nettoyage des bâtiments publics** à la salle polyvalente, la maison médicale et l'école maternelle (41 500€) en raison de l'absence d'un agent de service.
- L'achat **des fournitures de petit équipement et de voirie** pour les services techniques (45 655€)
- L'augmentation légère des dépenses en **fêtes et cérémonies** (17 747€ en 2022 pour 30 168€ en 2023 et 31 257€ en 2024)
- **Des frais d'actes et de contentieux** ainsi que le paiement des commissaires enquêteurs à hauteur de 12 201€.
- Le recours **au service ADS** de l'agglomération pour l'instruction des documents d'urbanisme...26 488€ en 2024

Les charges de personnel en progression de 6,8% depuis 2022 se stabilisent en 2024 avec **une hausse modérée de 1,9%** ce qui ne représente plus que 48,98% du budget de fonctionnement contre 49,6% en 2023.

La revalorisation des petits indices à partir du mois de mai et l'augmentation du point d'indice de 1,5 points pour l'ensemble des agents et des élus en juillet avaient impacté les dépenses de l'année 2023.

Pour 2024, outre l'évolution normale des carrières des agents avec les augmentations de grades et d'échelons, les remplacements effectués à l'école maternelle, le recrutement de 2 emplois d'été, notons **le paiement des agents de cantine sur 4 mois**, de septembre à décembre, pour un montant d'environ 35 000€.

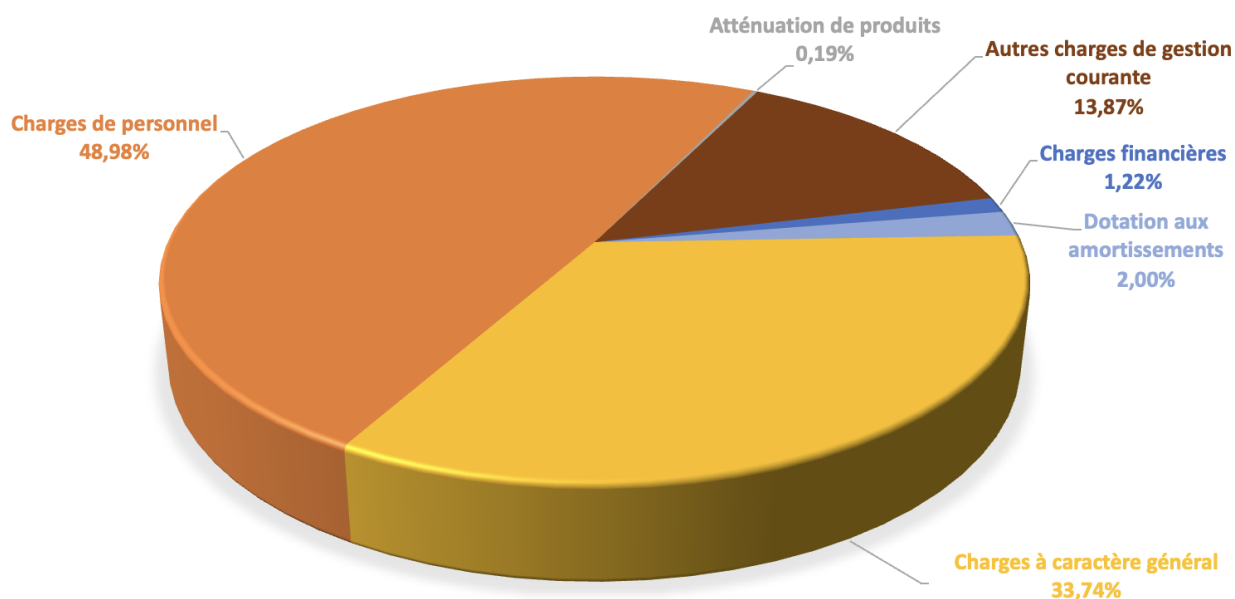
Le chapitre 65, en très nette **diminution de 13,8%**, correspond à la participation annuelle versée au SDIS (74 396€), aux indemnités des élus (71 500€), à diverses cotisations versées à des organismes (SDED, AMF, Fondation du Patrimoine), aux indemnités versées aux enseignants pour la pause cartable.

La baisse constatée en 2024 s'explique par une diminution de l'enveloppe des subventions attribuées aux associations (132 150€ en 2023 contre 115 750€ en 2024) du fait de la reprise de la cantine scolaire en régie et en raison du changement d'imputation des contributions versées à VRA pour l'instruction des dossiers d'urbanisme, désormais comptabilisées au chapitre 011.

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des emprunts (25 000€ environ).

Des dotations aux amortissements ont été inscrites en 2024 à hauteur de 40 980€. Elles correspondent à l'amortissement obligatoire de l'attribution de compensation depuis 2019 et la régularisation de l'amortissement sur certains travaux réalisés par la commune.

2. Répartition des charges de fonctionnement



3. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Chapitre	Recettes	CA 2023	CA 2024
013	Atténuation de charges	79 009,72	58 504,25
70	Produits des services	23 313,56	74 071,52
73	Impôts et taxes	1 761 988,08	1 845 331,08
74	Dotations et participations	467 964,37	446 259,49
75	Autres produits de gestion courante	122 436,21	158 355,96
76	Produits financiers	0,93	0
77	Produits exceptionnels	13 244,11	0
78	Reprises sur provisions	245,61	63,84
TOTAL		2 304 989,31	2 582 586,14

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services fournis à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent **2 582 586 €** soit une hausse de **4,63% environ depuis 2023**.

Le chapitre 013, en nette diminution, est constitué du remboursement des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie (plus qu'1 seul agent en CLM et 1 autre à mi-temps thérapeutique, plus de remboursement pour le congé maternité de la comptable) et de la quote-part payée par les agents pour les tickets restaurants (6 792€).

Les produits des services enregistrent une forte augmentation. Ils correspondent aux divers encaissements tels que les concessions dans les cimetières, les droits de place, les fermages et redevances d'occupation du domaine public par Orange ou GRDF.

Les sommes les plus conséquentes concernent le reversement de VRA pour la neutralisation du fonctionnement (13 123€) mais surtout **l'encaissement de la régie cantine** (sommes payées par les familles) **à hauteur de 58 743 euros pour 4 mois**.

Le Chapitre 73 est en progression de 4,73% en 2024. Il se décompose ainsi :

- **Le compte 73111 Impôts et taxes** concerne principalement **la fiscalité locale** avec le produit des 3 taxes (taxe foncière, taxe d'habitation, taxe foncière sur le non bâti)

Avec **1 246 426 euros** d'encaissement en **2024** contre **1 137 642 euros en 2023**, les impôts locaux constituent l'essentiel des recettes de la commune. Ils sont calculés par application des taux votés par la collectivité chaque année aux bases d'imposition transmises par l'Etat.

Rappelons que le **taux de foncier bâti a été relevé de 2 points** en 2022 ce qui représentait une recette supplémentaire de 119 000 euros. Les autres taux d'imposition votés en 2022 sont restés stables :

- Taxe d'habitation : 8,52%
- Taxe foncière sur le bâti : 26,64%
- Taxe foncière sur le non bâti : 42,26%

Aucune augmentation des taux n'a été réalisée depuis 2022 mais les bases ont connu une répercussion de l'inflation à hauteur de 7,1% en 2023 et 3% en 2024.

- **Les reversements de Valence Romans Agglomération**

L'attribution de compensation versée par l'agglomération (301 315 euros) apparaît également au chapitre 73. Elle correspond au transfert des compétences à l'agglomération telles que les ordures ménagères, la petite enfance, l'assainissement...effectuées en 2015 et 2016.

La Dotation de Solidarité Communautaire perçue par la commune **en 2024** est de **115 954€** (116 477€ en 2023).

- **Les autres taxes** sont constituées de la taxe sur les pylônes (24 560€), du FNGIR (108 140€) du Fonds Départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement (48 666€) et de la taxe sur les terrains devenus constructibles (24 830€).

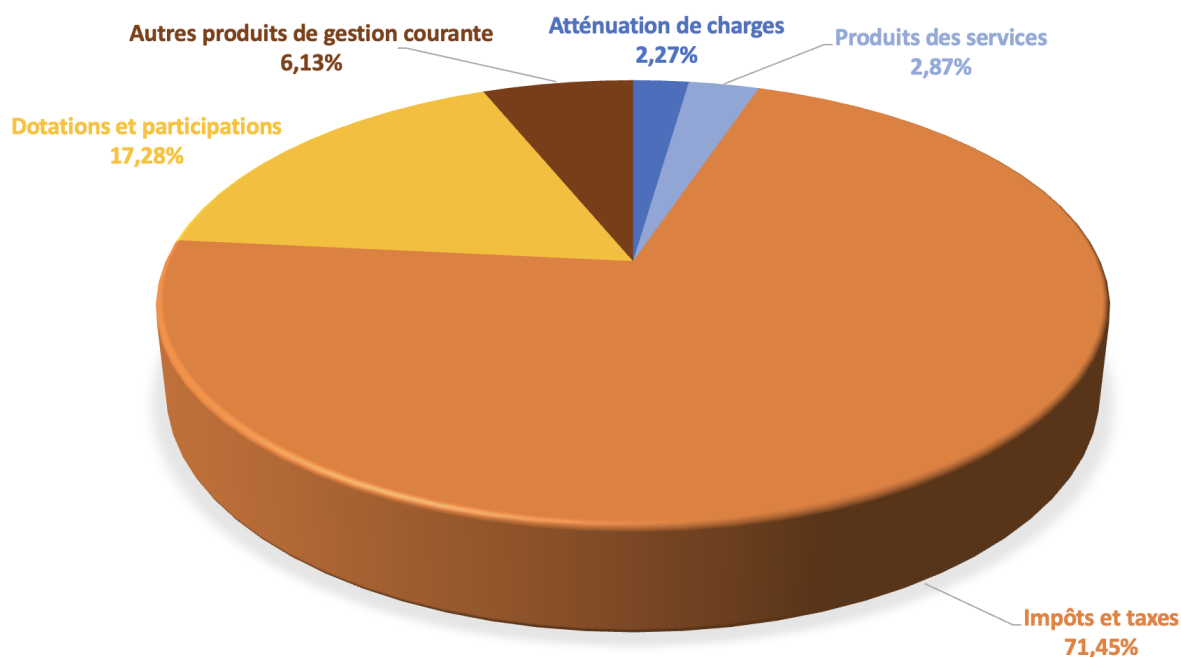
Le chapitre 74 connaît une diminution de 4,64% en 2024.

Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat comme la **Dotation forfaitaire (DGF)**, en constante baisse depuis 2014 avec une **recette 2024 de 13 986€** contre 15 557€ en 2023, 16 702€ en 2022 et 28 631€ en 2021, la dotation de solidarité rurale (63 683 euros en 2024 pour 55 750€ en 2023) le FCTVA, la refacturation des communes pour la mise à disposition de l'ASVP et du policier municipal, les différentes compensations de l'Etat pour la réforme de la TP (54 373€ en 2024 pour 55 194€ en 2023) mais également au titre des exonérations des taxes foncières pour une somme conséquente de **283 761€** en 2024 ainsi que l'attribution du Fonds départemental de péréquation de la TP versé par le Département à hauteur de 16 500€. (35 242€ en 2023).

Au chapitre 75 sont inscrits les revenus des immeubles et diverses locations communales (maison médicale...) en hausse depuis 2021 du fait de la location des locaux de la maison médicale 91 267€ en 2022 contre 102 502€ en 2023 et **106 458€ en 2024**, l'encaissement des charges privatives et les refacturations sur la location de la salle polyvalente.

A noter cette année des remboursements importants de **Total Energie** (amortisseur électricité de 2023) pour un montant de **43 000€** environ ainsi que les **remboursements des assurances** pour indemnisation de sinistres.

4. Répartition des produits de fonctionnement



II. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, en dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

1. Les dépenses d'investissement par chapitre- CA 2024

Pour l'année 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à **1 036 718€** pour **1 578 635€** en 2023.

CHAPITRE	LIBELLE	RAR 2023	REALISE 2023
20	Immobilisations incorporelles		25 552,80
204	Subventions d'équipement versées		38 854,00
21	Immobilisations corporelles	42 000,00	310 897,47
23	Immobilisations en cours	183 000,00	510 476,86
TOTAL	DEPENSES EQUIPEMENT	225 000,00	847 315,67
1641	Emprunts et dettes		149 513,82
165	Dépôts et cautionnements		1 422,96
TOTAL	DEPENSES FINANCIERES		150 936,78
TOTAL	DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	225 000,00	1 036 717,91
001	Déficit d'investissement		706 148,30
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 742 866,10

Les principales réalisations de l'année 2024

- **Chapitre 20 Immobilisations incorporelles (études) : 25 553€€**
 - Audit financier KPMG : 6 420€
 - Refonte du site internet mairie : 4 342€
 - Aménagement Pôle enfance -Relevés Topographiques : 6 240€
 - Etudes préliminaires pour l'aménagement des espaces publics (Racines) : 5 586€
 - Divers : 2 964€
- **Chapitre 204 Subventions d'équipement versées** : Attribution de compensation d'investissement reversée à VRA : 38 854€

- **Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 310 897€**

- Achat de terrains Descombes/Clauzel : 14 130€ et consignation d'une somme de 181 189€ pour la réalisation du pôle enfance (Expropriation Colombet)
- Réseaux d'électrification (changement des luminaires led cantine, MJC), remplacements des projecteurs du stade de foot/boulodrome, raccordement d'une habitation au réseau BT, coffret triphasé : 26 154€
- Vidéoprotection (déplacements, pose et repose de caméras) : 6 330€
- Illuminations et décors d'été : 4 163€
- Achat d'un cinémomètre : 7 467€
- Matériel et outillage technique : 24 571€
- Matériel informatique (changement du serveur mairie) : 14 915€
- Mobilier scolaire : 6 578€
- Equipement de la cantine (réfrigérateur, self...) : 6 686€ (une facture en attente SOFRAM 40 000€)
- Remplacement portail du parc : 4 620€

- **Chapitre 23 Immobilisations en cours (travaux) : 1 008 078€**

- Agencements et aménagements de terrains : 58 002€

Aménagement espace de loisirs aux Soubredieux : 17 741€

Extension du parking boulevard Margat : 34 913€

Création d'une prise d'eau gravitaire : 5 348€ versés au SID

- Constructions/travaux : 305 754€

Restauration de l'église (travaux et honoraires) + avances honoraires
compte 238: 73 368€

Extension cantine scolaire+self : 80 731€

Travaux de l'école maternelle phase 2 : 108 067€

Pôle enfance (rémunération de DAH) : 60 034€

- Installations, matériel et outillage technique : 130 052€

Emplois partiels 2024 : 99 960€

PV de constat rue Championnet : 1 932€

Tavaux de revêtement chemin de Bramefaim : 4 734€

Aménagement du parking maison médicale : 5 719€

Poteaux incendie quartier les Blancs Sud : 17 707€

2. Le financement de l'investissement de l'exercice 2024 (recettes d'investissement)

Les principales recettes s'élèvent à **1 293 451€** et proviennent :

Des dotations et fonds divers :

- Le FCTVA : fonds de compensation pour la TVA. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation (à un taux forfaitaire de 16,40%) de la charge de TVA que les collectivités supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement qu'elles ne peuvent pas récupérer par voie fiscale car non assujetties à la TVA. Montant 2024 : **153 882€** (74 614€ en 2023)
- La taxe d'aménagement : cette taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction ou d'agrandissement de bâtiments ou d'installations nécessitant une autorisation d'urbanisme. Montant perçu en 2024 : **111 298 euros** (174 190 euros en 2023)
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) qui vient alimenter la section d'investissement à hauteur de **854 997 euros**.

Des subventions d'investissement reçues pour les différents projets portés par la commune : **132 125€**

- Subventions de l'Etat : Acompte de 30% sur la maîtrise d'œuvre des travaux de l'église : 4 464€
- Subventions de la Région : Aménagement des espaces de loisirs des Soubredieux : 57 300€
- Subventions du département : Produit des amendes de police 2024, solde de la subvention des travaux d'extension de la cantine scolaire et de l'extension du système de vidéoprotection : 40 579€
- Subventions de divers autres financeurs : SDED pour les travaux d'économie d'énergie et aide financière aux travaux : 7 763€ la neutralisation de l'investissement versée par VRA : 17 857€ soit un total de 25 620€
- Participation des autres communes pour l'acquisition du cinémomètre : 4 162€

A noter que certaines subventions ne sont pas encore perçues à la clôture de l'exercice et qu'elles ont été inscrites en restes à réaliser à hauteur de **75 000€** (35 000€ de l'Etat et du Département pour les travaux de l'école et 40 000€ de l'Etat pour la cantine).

III. Le résultat 2024

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 046 551,95€	1 036 717,91€
Recettes	2 582 586,14€	1 293 450,98€
RESULTAT DE L'EXERCICE	536 034,19€	256 733,07€
RESULTAT REPORTE N-1	135 144,87€	- 706 148,30€
RESULTAT DE CLOTURE	671 179,06€	-449 415,23€
RESTES A REALISER		Déficit -150 000,00
BESOIN DE FINANCEMENT 1068		-599 415,23

Affectation du résultat 2024

Le résultat de clôture en fonctionnement (**671 179,06€**) devra être affecté pour une partie en réserve (**compte 1068**) pour couvrir en priorité le déficit d'investissement (**- 599 415,23€**).

L'excédent permettra d'alimenter la section de fonctionnement du budget 2025, soit **71 763,83€** qui seront inscrits au compte **002 résultat reporté**.

Le résultat de clôture de la section d'investissement (**- 449 415,23€**) fera l'objet d'une inscription en dépenses d'investissement au compte **001 « résultat d'investissement reporté »**.

Les restes à réaliser à reporter en 2025

Dépenses d'investissement

OPERATIONS/ARTICLES	REPORT BP 2025
Non individualisé	
2188 Autres immo. Corporelles	2 000,00
23 Immobilisations en cours	
Op° 142 Electrification rurale	10 000,00
Op° 146 Cantine	45 000,00
Op° 147 Halle Colombet	70 000,00
Op° 148 Restauration église	39 000,00
Op° 151 Aménagement du village	9 000,00
Op° 80 Voirie	50 000,00
TOTAL DEPENSES	225 000,00

Recettes d'investissement

OPERATIONS/ARTICLES	
Op° 145 Ecoles	35 000,00
Op° 146 Cantine	40 000,00
TOTAL RECETTES	75 000,00

Le déficit des restes à réaliser est de – 150 000,00 €

IV. L'ETAT DE LA DETTE

La commune compte actuellement 5 emprunts.

Afin d'équilibrer son budget et réaliser ses grands projets d'investissement, la commune avait inscrit au BP 2024 un nouvel emprunt à hauteur de **396 490 euros qui n'a pas été réalisé.**

EVOLUTION CHARGE DE LA DETTE 2021-2024

	2021	2022	2023	2024
Intérêts des emprunts	24 460	21 750	27 558	24 995
Remboursement en KL	128 973	122 850	142 750	149 514
Annuité de la dette totale	153 433	144 600	170 307	174 509
Encours de la dette au 31/12	1 444 975	1 322 125	1 208 398	1 030 483
Capacité de désendettement	3,4 ans	2,9 ans	2,4 ans	1,8 ans

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Avec une capacité de désendettement de **1,8 années fin 2024**, la commune présente une situation maîtrisée en matière d'endettement.